

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2636

2 décembre 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Arc Constructions S.A. | 126504 | Cobelfret Bulk S.A. | 126516 |
| Astromega Investholding S.à r.l. | 126504 | Cobelfret S.A. | 126517 |
| Avancio Investholding S.à r.l. | 126504 | Cobfin S.A. | 126517 |
| Avrofi S.à r.l. | 126505 | COF II (A) (Lux) Holdings SARL | 126518 |
| Axe Medical S.A. | 126505 | COF II (A) (Lux) SARL | 126518 |
| Azure Investments Europe S.A. | 126506 | COF II (B) (Lux) Holdings SARL | 126519 |
| Azure Investments S.A. | 126506 | COF II (B) (Lux) SARL | 126519 |
| Azure Property Holdings S.A. | 126506 | Colonnade Holdco N° 10 S.A. | 126522 |
| Banyal Aragorn Investments S.A. | 126507 | Concept International S.à r.l. | 126511 |
| Barthstrasse S.à r.l. | 126507 | Conquest SICAV-SIF | 126519 |
| Beryllium Investholding S.à r.l. | 126507 | Conquest SICAV-SIF | 126521 |
| BlueBay Funds Management Company S.A. | 126513 | C.Ports S.A. | 126510 |
| Blue Elfiem S.A. | 126508 | Credit Co-Invest II | 126512 |
| Bockenheimer S.à r.l. | 126507 | Cynara Holding S.à r.l. | 126512 |
| BTampon Invest | 126508 | ECC (Luxembourg) S.à r.l. | 126528 |
| BTS Immobilière S.A. | 126508 | Elth S.A. | 126508 |
| Bureau Schmit Nelly S.à r.l. | 126509 | Ernst August Carree II S.à r.l. | 126522 |
| Cadenza Europe Properties | 126510 | Euro V (BC) S.à r.l. | 126527 |
| Call Luxembourg S.à r.l. | 126511 | Farandale Holdings S.A. | 126519 |
| Calucem Holding S.à r.l. | 126511 | Fashion Nails S.à r.l. | 126520 |
| Camper & Nicholsons International S.A. | 126513 | Finhotel Holding | 126528 |
| Canalelec Invest S.A. | 126514 | LeverageSource S. à r.l. | 126515 |
| Canal Europe Audiovisuel S.A. | 126513 | Multioptique Ltd International S.A. | 126504 |
| CanWest International Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. | 126511 | PGF II S.A. | 126517 |
| Carp Investment S.A. | 126511 | Poseidon JV S.à r.l. | 126518 |
| Cascadal Investholding S.à r.l. | 126515 | Renaissance 1849 S.A. | 126514 |
| Centex Immo S.A. | 126515 | Starwood GT Licensing Lux S.à r.l. | 126528 |
| C.Gen S.A. | 126510 | Tiotu S.A. | 126516 |
| Chapiteau 2000 S.A. | 126515 | WATERGARDEN Management S.à r.l. . | 126510 |
| Chester & Jones S.à r.l. | 126516 | WATERGARDEN Management S.à r.l. . | 126512 |
| Cinq Pinede. S.à r.l. | 126516 | WRS s.à r.l. | 126509 |
| | | Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF | 126482 |

Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.536.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Sestante Capital Partners S.A., a public limited company incorporated under the laws of Switzerland, established and having its registered office in Ch-1207 Geneva, 8, rue du Nant (Switzerland), registered with the Commercial Register of canton Geneva under the number CH-660-1400010-3,

here represented by M^e Johan TERBLANCHE, Solicitor, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 26 October 2010; and

2) Zephyrus, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) and having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

here represented by Mr. Christophe BOYER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 26 October 2010;

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

Title I - Form and Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists among the managing general partner, "associé gérant commandité" (the General Partner) and the limited partners, "actionnaires commanditaires" (the Limited Shareholders and together with the General Partner the Shareholders), a corporate partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as may be amended (the 2007 Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Fund is established for an unlimited duration and shall end with the dissolution and liquidation of its last Sub-Fund.

3.2 The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3.3 The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4 The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund's activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Art. 23 au-dessous.

3.5 The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Title II - Share capital - Shares - Sub-funds

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund and its Sub-Funds (as defined below), if any. The initial share capital of the Fund upon incorporation amounts to thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into one (1) non participating management share (the Management Share) and thirty (30) ordinary shares (the Ordinary Shares) (the Management Share, the Ordinary Shares and any other Class of shares created and issued in accordance with these Articles are

hereinafter collectively referred to as the Shares).

5.2 The Management Share is exclusively reserved to the General Partner. The Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-Informed Investor).

5.3 The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000), which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

Art. 6. Ordinary Shares.

6.1 Twenty-nine (29) Ordinary Shares will be issued to Sestante Capital Partners S.A. and one (1) Ordinary Share will be issued to the General Partner upon the establishment of the Fund and will be compulsorily redeemed by the General Partner, and the subscription price will be returned to the holder of such Ordinary Shares, immediately after the first issuance of Shares of the first Sub-Fund and provided that at least thirty (30) such Shares have been issued.

Art. 7. Sub-Funds.

7.1 The Fund is composed of one or more sub-funds (collectively the Sub-Funds and individually a Sub-Fund), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Sub-Fund. A first Sub-Fund will be formed on the date of establishment of the Fund. The name of each Sub-Fund shall comprise the first part of the name of the Fund, followed by the denomination determined at the discretion of the General Partner.

7.2 The General Partner may, at any time, establish additional Sub-Fund(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the private placement memorandum of the Fund, as amended and updated from time to time (the Private Placement Memorandum) and which shall be fully described in the relevant Part II of the Private Placement Memorandum (the Sub-Fund Specifications), which forms an integral part of the Private Placement Memorandum for purposes of the relevant Sub-Fund.

7.3 The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to article 2093 of the Luxembourg Civil Code and in accordance with the provisions of article 71 of the 2007 Law, the assets of any given Sub-Fund are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Sub-

Fund. Amongst Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

Art. 8. Classes of Shares.

8.1 The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Sub-Fund, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, reporting obligations and/or fee and cost features as described in the Sub-Fund Specifications.

Art. 9. Form of Shares.

9.1 The Fund shall issue Shares in registered form only.

9.2 All issued Shares of the Fund shall be registered in the Share register which shall be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

9.3 The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

9.4 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

9.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

9.6 The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares(s) until such attorney has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

9.7 The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

9.8 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 10. Issue and Subscription of Shares.

10.1 The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

10.2 Investors wishing to subscribe for Shares in a Sub-Fund shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing and accepting Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set forth in the Private Placement Memorandum.

10.3 The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Sub-Fund, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Sub-Fund entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Sub-Fund.

10.4 No additional Management Share may be issued.

10.5 Shares may be designated in series (each a Series), each corresponding to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Sub-Fund Specifications. The Shares of each Series within a specific Class will have the same characteristics as the Shares of each other Series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

10.6 Shares shall have no par value.

10.7 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Sub-Fund, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Private Placement Memorandum and, specifically, the relevant Sub-Fund Specifications.

10.8 The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.9 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of at least 5% of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.10 The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

10.11 If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Sub-Fund Specifications, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in respect of each Sub-Fund and set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

10.12 The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to deliver the Shares.

Art. 11. Transfer of Shares.

11.1 Shares are generally freely transferable between Well-Informed Investors but may be subject to such transfer conditions as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

11.2 Any transfer of registered Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Article 11.1 au-dessus, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

11.3 The Management Share is exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the General Partner as per Article 3.3 au-dessus.

Art. 12. Redemption of Shares.

12.1 The redemption of certain Classes of Shares in certain Sub-Funds may be authorised on a Class by Class basis as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

12.2 The General Partner may, upon serving a repurchase notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at the conditions determined in accordance with the contents of the Private Placement Memorandum and, specifically, the relevant Sub-Fund Specifications.

Art. 13. Conversion of Shares.

13.1 The conversion of Shares in a given Sub-Fund into Shares of another Sub-Fund or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Sub-Fund or of another Sub-Fund may be authorised on a Sub-Fund by Sub-Fund basis as well as on a Class by Class basis as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

13.2 The Management Share is not convertible.

Title III - Net asset value

Art. 14. Calculation of the net asset value.

14.1 The net asset value per Share of each Series within the relevant Class and Sub-Fund (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets of the Fund attributable to each Series of such Class of Shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Valuation Day (as defined below) by the number of Shares in the relevant Series of such Class within the Sub-Fund then outstanding. The value of the net assets of each Sub-Fund is equal to the difference between the value of the Sub-Fund's assets and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Class and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide. The Net Asset Value of each Sub-Fund is calculated in the base currency of the relevant Sub-Fund.

14.2 The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all of the Sub-Funds and the assets allocable to the Ordinary Shares (if any) and the Management Share.

14.3 The assets of the Fund shall include, in respect of each Sub-Fund:

1. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
3. all securities, including but not limited to shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
5. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
6. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
7. the marketing and distribution costs of the relevant Sub-Fund, which may be amortised (in respect of the accounting of the Sub-Fund only) equally over a period of up to 5 (five) years as may be set forth in the relevant Sub-Fund Specifications;
8. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and
9. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

14.4 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof,

unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;

2. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the Valuation Day;

3. investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official NAV known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Sub-Fund. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;

4. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers; and

5. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund either at their cost basis to the Sub-Fund or in good faith using methods it considers appropriate.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Sub-Fund concerned respectively in Euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner, at its sole discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

14.5 The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Sub-Fund:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund, for each Sub-Fund;
5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income up to the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund;
6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles; and
7. the costs and disbursements of any committees incurred in relation to the furtherance of the business of the Fund (if applicable) and shareholder meetings.

14.6 In determining the amount of such liabilities the General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of its management fee, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, management company as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with General Partner meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Private Placement Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the Net Asset Value and any information relating to the estimated value of the Fund, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', General Partner and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods. Such liabilities will be allocated among the Sub-Funds on a pro rata basis in proportion to their respective net assets.

14.7 The assets and liabilities of different Sub-Funds or different Classes within the same Sub-Fund shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Sub-Fund and Class, if applicable shall be applied in the books of the Fund to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Sub-Fund and Class, if applicable as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund and Class, if applicable or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund and Class, if applicable, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

4. upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Sub-Fund and Class, if applicable, the assets of such Sub-Fund and Class, if applicable shall be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund and Class, if applicable, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds and Classes, if applicable pro rata to the NAV of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

14.8 For the purposes of the NAV computation:

1. Shares to be redeemed in accordance with the terms of the Private Placement Memorandum shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

2. Shares to be issued shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, the price therefore shall be deemed to be a debt due to the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Sub-Fund and Class, if applicable, is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal market of each such asset on the dealing day preceding the Valuation Day;

4. where on any valuation time the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and Class, if applicable and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund; and

5. provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner in good faith.

14.9 The reference currency of the Fund is the Euro (EUR). Each Sub-Fund (and each Class within each Sub-Fund) may have a different reference currency. The NAV of each Sub-Fund's Shares is expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund and within each Sub-Fund the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the relevant Class, as further described in the Sub-Fund Specifications.

14.10 The General Partner has adopted a policy of valuing the investments of the Fund at fair value (*juste valeur*). The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value (*juste valeur*) of any asset of the Fund.

14.11 Assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of the Sub-Fund concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day (as defined in the relevant Sub-Fund Specifications). If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

14.12 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by the General Partner or by the Administrative Agent, shall be final and binding on the Fund and present, past or future Shareholders.

Art. 15. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

15.1 The valuation of the assets of each Sub-Fund and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, on such frequency as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications (each a Valuation Day).

15.2 The Fund is authorised to temporarily suspend the calculation of the NAV and the issue, conversion and redemption of any Class of Shares in any Sub-Fund in the following cases and furthermore in such cases, in respect of a specific Sub-Fund, as authorised in the relevant Sub-Fund Specifications:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

15.3 No Shares shall be issued, converted or redeemed during such a suspension.

15.4 Where possible, all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title IV - Administration

Art. 16. Management.

16.1 The Fund shall be managed by the General Partner who shall be the unlimited liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall in such case be liable only to the extent of their commitments made (if any) or capital contributed to the Fund as per Art. 10 au-dessus.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

16.3 The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by Shareholders representing a majority of 75% of the votes cast at a general meeting of Shareholders where at least 66% of the voting rights are represented, on the occurrence of the following events:

(a) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner; or

(b) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Fund Documents, and which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Partner.

16.4 The General Partner may, under its full responsibility, be assisted, while managing the Fund's assets by one or several investment managers and/or investment advisors or may delegate its powers in relation to the management of the assets of the Fund or a specific Sub-Fund to one or several agents.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 18. Delegation of Powers.

18.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Sub-Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

18.2 The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions.

19.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Private Placement Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 The Fund may employ, for each Sub-Fund as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications, techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 20. Conflict of Interests.

20.1 No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director of the General Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.2 In the event that any director of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director shall make known to the General Partner such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

20.3 The conflict of interests referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 21. Indemnification.

21.1 The Fund shall indemnify any member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, the investment advisor(s), the investment manager(s), the custodian, the administrative agent, the registrar and transfer agent and their affiliates as well as any officer and their heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been a member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, the investment advisor(s), the investment manager(s), the custodian, the administrative agent, the registrar and transfer agent and their affiliates or officer or, at its request, being or having been a member of any other entity of which the Fund or a Sub-Fund is an investor or creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters in respect of which they may be finally declared to be liable for wilful misconduct, bad faith or gross negligence; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a wilful misconduct, bad faith or gross negligence.

21.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or member of the management board of this latter in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

21.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Title V - General meetings of shareholders

Art. 22. Powers and Voting rights.

22.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders (a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

22.2 Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting. Fractional Shares may be issued up to 3 (three) decimal places and the voting rights attaching to fractional Shares shall be proportionate to the fraction.

Art. 23. Convening and participation.

23.1 The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the first Friday of the month of May at 11:00 am (Luxembourg time) and for the first time in 2012 unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day.

23.2 The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

23.3 A General Meeting of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

23.4 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

23.5 Shareholders representing one tenth of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

23.6 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

23.7 Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

23.8 Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by

the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

Art. 24. Quorum and Majority rules.

24.1 Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

24.2 The General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-third of the votes cast, provided each time that the General Partner holds a veto right.

24.3 In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting and thus folds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

24.4 The nationality of the Fund and the commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 25. Bureau and minutes.

25.1 All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

25.2 The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

Art. 26. General Meetings of Sub-Fund(s).

26.1 The General Partner may at any time convene a general meeting of Shareholders of one or several specific Sub-Fund(s) in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund(s).

26.2 Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the general meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Sub-Fund(s).

Title VII - Accounts - Distributions

Art. 27. Accounting year and Accounts.

27.1 The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

27.2 Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

27.3 The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

Art. 28. Reference currency.

28.1 The Fund shall prepare consolidated accounts in euro. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds.

Art. 29. Auditor.

29.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

29.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 30. Distributions.

30.1 The annual general meeting of Shareholders shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Private Placement Memorandum and in particular as set forth in each Sub-Fund Specifications.

30.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum and, in particular, as set forth in the relevant Sub-Fund Specifications.

30.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Sub-Fund and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

30.4 No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Article 5.3 au-dessus.

Title VIII - Dissolution - Liquidation

Art. 31. Term, Liquidation and Merger of Sub-Funds.

31.1 The Sub-Funds may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Private Placement Memorandum and, specifically, in the relevant Sub-Fund Specifications. In case a Sub-Fund is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Sub-Fund Specifications.

31.2 The General Partner may also decide to liquidate one Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation. All Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Sub-Fund prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

31.3 In the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to terminate one Sub-Fund and contribute its assets into another existing or new Sub-Fund or into another collective investment vehicle. The General Partner may organise the amalgamation of two or more Sub-Funds if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Sub-Funds. Affected Shareholders will be notified of any such decision and relevant information in relation to the new Sub-Fund. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed, without any fees or costs, before the amalgamation is completed.

31.4 Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Sub-Fund who expressly consent to such amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Sub-Fund shall instead be taken at a General Meeting of the relevant Sub-Fund. In such an event, the General Meeting of the Sub-Fund shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Sub-Fund in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Sub-Fund takes place.

31.5 As soon as the decision to liquidate or merge a Sub-Fund is taken, the issue of Shares in such Sub-Fund is prohibited and shall be deemed void.

31.6 Each Sub-Fund may be separately dissolved without impacting any other Sub-Fund. The dissolution of the last Sub-Fund causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 32. Dissolution and Liquidation of the Fund.

32.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Sub-Fund.

32.2 Whenever the share capital falls below two third of the minimum capital indicated in Article 5.3 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting.

32.3 Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Article 5.3 au-dessus, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 25% of the Shares represented at such General Meeting.

32.4 Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Article 32.2 au-dessus or 32.3 au-dessus, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two third or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

32.5 In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

Art. 33. Liquidation proceeds.

33.1 The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders of the relevant Sub-Fund in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Sub-Fund as referred to under Article 30 above.

33.2 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg «Caisse de Consignation».

Art. 34. Consolidation/Splitting of Shares.

34.1 The General Partner may consolidate Shares of different Classes within a Sub-Fund or split the Shares of a Sub-Fund into two or more different Classes. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Sub-Fund concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title IX - General

Art. 35. Amendments to these Articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law.

Art. 36. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2011
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the following Shares in the Fund:

| | |
|---|--------------------|
| 1) Zephyrus S.à r.l. | 1 Management Share |
| 2) Zephyrus S.à r.l. | 1 Ordinary Share |
| 3) Sestante Capital Partners S.A. | 29 Ordinary Shares |
| Total: | 31 Shares |

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euros (€ 2,500.-).

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole resolution

The registered office of the Company is.19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholders of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour de novembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Sestante Capital Partners S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois de Suisse, établie et ayant son siège social à CH-1207 Genève, 8, rue du Nant, (Suisse), inscrite au Registre de Commerce du canton de Genève sous le numéro CH-660-1400010-3,

ici représentée Maître Johan TERBLANCHE, Solicitor, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni), le 26 octobre 2010; et

Zephyrus, une société à responsabilité limitée au capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Grand-Duché du Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

ici représentée par Monsieur Christophe BOYER, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni), le 26 octobre 2010;

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er} . Forme et Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il existe entre l'associé gérant commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée Zephyrus Fund S.C.A. SICAV-SIF (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou des développements ou événements militaires ou de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée et prendra fin à la dissolution et liquidation de son dernier Sous-Fonds.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissout par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3. Le Fonds ne prendra pas fin dans l'hypothèse de la démission, de la révocation, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. Le gérant intérimaire prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui prendra la décision de maintenir ou non le Fonds en activité, et en cas de décision de maintenir les activités du Fonds, nommera un gérant de remplacement. Le gérant intérimaire convoquera une assemblée générale des Actionnaires dans les quinze jours de sa nomination, conformément aux procédures décrites à l'article 23 ci-dessous.

3.5. Le gérant intérimaire ne répondra que de l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Sous-fonds

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds et de ses Sous-Fonds (tel que défini ci-dessous), le cas échéant. Le capital social initial du Fonds lors de sa constitution est égal à EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en une (1) Action de Commandité sans droit de participation (l'Action de Commandité) et trente (30) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) (l'Action de Commandité, les Actions Ordinaires ainsi que toute autre Catégorie d'Actions créées et émises en conformité avec les présents Statuts sont collectivement appelées les Actions).

5.2. L'Action de Commandité est exclusivement réservée à l'Associé Commandité. Les Actions sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti).

5.3. Le capital social minimum doit être d'un million deux cent cinquante mille euros (€1.250.000) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Actions Ordinaires.

6.1. Vingt-neuf (29) Actions Ordinaires seront émises au profit de Sestante Capital Partners S.A. et une (1) Action Ordinaire sera émise au profit de l'Associé Commandité lors de la création du Fonds et sera obligatoirement rachetée par l'Associé Commandité, et le prix de souscription sera reversé au détenteur de telles Actions Ordinaires, immédiatement après la première émission d'Actions du premier Sous-Fonds et sous réserve qu'au moins trente (30) Actions de cette sorte aient été émises.

Art. 7. Sous-Fonds.

7.1. Le Fonds est composé d'un ou plusieurs sous-fonds (collectivement les Sous-Fonds et individuellement un Sous-Fonds), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Sous-Fonds. Un premier Sous-Fonds sera créé à la date de la constitution du Fonds. Le nom de chaque Sous-Fonds comprendra la première partie du nom du Fonds, suivi de la dénomination que l'Associé Commandité déterminera à sa seule discrétion.

7.2. L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Sous-Fonds et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, politique, stratégie et/ou restrictions d'investissement, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le mémorandum de placement privé du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Mémorandum de Placement Privé), et seront entièrement décrits dans la Partie II du Mémorandum de Placement Privé (les Spécifications du Sous-Fonds), qui est partie intégrante du Mémorandum de Placement Privé pour considération du Sous-Fonds en question.

7.3. Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois et en conformité avec les dispositions de l'article 71 de la Loi de 2007, les actifs de n'importe quel Sous-Fonds donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Sous-Fonds. Entre Actionnaires, chaque Sous-Fonds est traité comme une entité distincte.

Art. 8. Classes d'Actions. L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Sous-Fonds, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat, les obligations quant aux publications de rapports et/ou de frais et coûts, tels que décrits dans les Spécifications du Sous-Fonds.

Art. 9. Forme des Actions.

9.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

9.2. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

9.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande.

9.4. Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actions.

9.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre des Actions par notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

9.6. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Associé Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

9.7. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets se rapportant à la Classe d'Actions concernée.

9.8. Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire ou par chèque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

Art. 10. Emission et Souscription des Actions.

10.1. Les Actions ne pourront être souscrites que par les investisseurs ayant le statut d'Investisseur Averti. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Associé Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité.

10.2. Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Sous-Fonds devront signer un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l'Associé Commandité après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire et à accepter les Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Mé-morandum de Placement Privé.

10.3. L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Sous-Fonds, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Sous-Fonds spécifique, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Sous-Fonds.

10.4. Aucune Action de Commandité supplémentaire ne pourra être émise.

10.5. Les Actions peuvent être désignées par série (chacune, une Série), chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, ainsi que cela résulte pour chaque Classe des Spécifications du Sous-Fonds y afférentes. Les Actions de chaque Série d'une Classe particulière auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres Séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

10.6. Les Actions seront sans valeur nominale.

10.7. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (ce qui comprend la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Sous-Fonds spécifique et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Mé-morandum de Placement Privé et, plus précisément, des Spécifications du Sous-Fonds en question.

10.8. Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans les Spécifications du Sous-Fonds y afférentes.

10.9. Les Actions seront attribuées uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement d'au moins 5% du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l'Associé Commandité dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

10.10. L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

10.11. Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences fixées pour chaque Sous-Fonds et décrites dans les Spécifications du Sous-Fonds.

10.12. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre, et à les délivrer.

Art. 11. Transfert des Actions.

11.1. Les Actions sont généralement librement transférables entre Investisseurs Avertis mais sous réserve des conditions au transfert fixées dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

11.2. Tout transfert d'Actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant des procurations valables pour agir à cet effet. Conformément à l'article 11.1 ci-dessus, tout transfert d'Actions sera inscrit dans le registre

des Actionnaires, cette inscription sera signée par l'Associé Commandité ou par tout responsable du Fonds ou par toute autre personne dûment autorisée par l'Associé Commandité.

11.3. L'Action de Commandité est exclusivement et obligatoirement transférable en cas de remplacement de l'Associé Commandité conformément à l'article 3.3. ci-dessus.

Art. 12. Rachat d'Actions.

12.1. Le rachat de certaines Classes d'Actions dans certains Sous-Fonds peut être autorisé, pour chaque Classe d'Actions tel qu'établi dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

12.2. L'Associé Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire, cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds aux conditions déterminées conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé et, plus précisément, dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

Art. 13. Conversion des Actions.

13.1. La conversion des Actions d'un Sous-Fonds donné en Actions d'un autre Sous-Fonds ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Sous-Fonds ou de Sous-Fonds différents peut être autorisée Sous-Fonds par Sous-Fonds, ainsi que Classe par Classe, tel que décrit dans les Spécifications des Sous-Fonds pertinents.

13.2. L'Action de Commandité n'est pas convertible.

Titre III. Valeur nette d'inventaire

Art. 14. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

14.1. La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Série au sein d'une Classe et d'un Sous-Fonds (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net du Fonds attribuable à chaque Série d'une Classe d'Action spécifique au sein de ce Sous-Fonds, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée de la part du passif de cette Classe au Jour d'Evaluation (telle que défini ci-dessous), par le nombre total d'Actions de la Série de la Classe pertinente au sein du Sous-Fonds. La valeur des actifs nets de chaque Sous-Fonds est égale à la différence entre la valeur des actifs et du passif de ce Sous-Fonds. La valeur de l'actif net est calculée dans la devise de référence de cette Classe et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut désigner. La valeur de l'actif net de chaque Sous-Fonds est calculée dans la devise de référence de ce Sous-Fonds.

14.2. Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds et des actifs alloués aux Actions Ordinaires (s'il y en a) et de l'Action de Commandité.

14.3. Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Sous-Fonds:

1. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
2. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);
3. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;
4. tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
5. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;
6. les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;
7. les coûts de marketing et de distribution du Sous-Fonds pertinent, qui peuvent être amortis (concernant la comptabilité du Sous-Fonds uniquement) également sur une période de 5 (cinq) ans tel qu'il peut être prévu par les Spécifications du Sous-Fonds pertinentes;
8. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et
9. tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

14.4. La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas, la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;
2. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la Jour d'Evaluation;
3. les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière VNI officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Sous-Fonds concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé Commandité sur la base de la juste valeur. Les inves-

tissements dont le prix fait l'objet de propositions et d'offres sont évalués au prix moyen, si l'Associé Commandité n'en décide pas autrement;

4. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;

5. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Associé Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Associé Commandité soit sur base du coût pour le Sous-Fonds, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Sous-Fonds concerné ou en Euro devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation concerné. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut, à son entière discrétion, autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif du Fonds.

14.5. Les dettes du Fonds incluront, pour chaque Sous-Fonds:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliataires);
4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds, pour chaque Sous-Fonds;
5. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'au Jour d'Évaluation, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds;
6. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis; et
7. les coûts et débours de tous comités encourus du fait de la poursuite de l'activité du Fonds (le cas échéant) et les réunions d'actionnaires.

14.6. Pour la détermination du montant de ce passif, l'Associé Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Associé Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à sa société de gestion ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions de l'Associé Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Mémoire de Placement Privé, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Associé Commandité et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre. Ces dépenses seront affectées au prorata parmi les Sous-Fonds en proportion de leurs actifs respectifs.

14.7. Les actifs et passifs des différents Sous-Fonds ou des différentes Classes au sein du même Sous-Fonds seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Sous-Fonds et d'une Classe, le cas échéant, seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Sous-Fonds et à la Classe pertinent, le cas échéant.
2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Sous-Fonds et d'une Classe, le cas échéant, que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Sous-Fonds et à la Classe en question.

3. quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, cette dette doit être attribuée au Sous-Fonds et à la Classe concernés, le cas échéant.

4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Sous-Fonds particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, les actifs de ce Sous-Fonds et de cette Classe particulière, le cas échéant, seront diminués du montant de ces dividendes; et

5. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Sous-Fonds particulier et à une Classe particulière, le cas échéant, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Sous-Fonds et Classes, le cas échéant, en proportion de la VNI de chaque Sous-Fonds et Classes, le cas échéant, ou d'une autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi.

14.8. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions à racheter en conformité avec les dispositions du Mémoire de Placement Privé seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Sous-Fonds et de la Classe en question, le cas échéant;

2. les Actions à émettre seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Sous-Fonds et par la Classe en question, le cas échéant, le prix sera considéré comme une dette envers le Sous-Fonds et la Classe en question, le cas échéant;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Sous-Fonds concerné et de la Classe concernée est calculée devront être évalués après avoir pris en compte le taux de change qui prévaut sur le marché principal de tels actifs au jour de marché précédant le Jour d'Evaluation;

4. lorsqu'à la date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Sous-Fonds et de la Classe en question le cas échéant, et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Sous-Fonds et de la Classe en question le cas échéant;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Sous-Fonds et de la Classe en question, le cas échéant, et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds; et

5. sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l'Associé Commandité de bonne foi.

14.9. La devise de référence du Fonds est l'Euro (EUR). Chaque Sous-Fonds (et chaque Classe au sein de chaque Sous-Fonds) peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Sous-Fonds est exprimée dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné au sein de chaque Sous-Fonds, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, ainsi qu'il est décrit plus avant dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

14.10. L'Associé Commandité a adopté une politique d'évaluation des investissements du Fonds à la juste valeur (fair value). L'Associé Commandité, à sa seule discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur (fair value) de certains actifs du Fonds.

14.11. Les éléments d'actif et du passif exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Sous-Fonds seront convertis sur base du taux de change ayant cours au Jour d'Evaluation pertinent (tel que défini dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent). Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon une procédure fixée par l'Associé Commandité.

14.12. En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Associé Commandité, ou par l'Agent d'Administration sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 15. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

15.1. L'évaluation des actifs de chaque Sous-Fonds et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, à la fréquence déterminée par les Spécifications du Sous-Fonds pertinent (un Jour d'Evaluation).

15.2. Le Fonds peut temporairement suspendre la détermination de la VNI ainsi que l'émission, la conversion et le rachat de toute Classe d'Action de tout Sous-Fonds dans les cas suivants, et dans ces cas, tel qu'autorisé par les Spécifications du Sous-Fonds en question:

a. pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Sous-Fonds à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Sous-Fonds coté sur ces marchés; ou

b. pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l'Associé Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Sous-Fonds malaisée; ou

c. durant la survenance d'une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement du Fonds attribuable à ce Sous-Fonds ou du prix ou des valeurs actuels sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Sous-Fonds; ou

d. pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Sous-Fonds ne peuvent être rapidement et précisément établis; ou

e. pendant toute période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions de ce Sous-Fonds, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis de l'Associé Commandité.

15.3. Aucune Action ne peut être émise, convertie ou rachetée lors d'une telle suspension.

15.4. Dans l'hypothèse où cela est possible, toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre IV. Administration

Art. 16. Gestion.

16.1. Le Fonds sera administré par l'Associé Commandité qui sera l'associé indéfiniment responsable et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu, avec le Fonds, de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une capacité autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront dans ce cas uniquement responsables à hauteur de leurs engagements ou participations en capital au Fonds conformément à l'Article 10 ci-dessus.

16.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

16.3. L'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires représentant une majorité de 75% (soixante-quinze pourcent) des voix exprimées à une assemblée générale des actionnaires lorsqu'au moins 66% des droits de vote sont représentés, lors de la survenance de l'un des événements suivants:

(i) toute action de l'Associé Commandité ou de toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui a été jugée par un arbitre ou un tribunal compétent dans une décision définitive constituer une fraude et à laquelle il n'est pas remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification à l'Associé Commandité; ou

(ii) la détermination par un arbitre ou un tribunal compétent que l'Associé Commandité, ou toute personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Documents du Fonds, à laquelle il n'a pas été remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification de l'Associé Commandité.

16.4. L'Associé Commandité peut, sous sa pleine responsabilité, être assisté, dans sa mission de gestion des actifs du Fonds, par un ou plusieurs gestionnaires et/ou conseillers en investissement ou peut déléguer ses pouvoirs de gestion des actifs du Fonds ou d'un Sous-Fonds spécifique à un ou plusieurs agents.

Art. 17. Pouvoir de signature.

17.1. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 18. Délégation de pouvoir.

18.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion ou à ceux d'un Sous-Fonds. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Associé Commandité.

18.2. L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 19. Politiques d'Investissement et Restrictions.

19.1. L'Associé Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Mémorandum de Placement Privé, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Sous-

Fonds du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

19.2. Le Fonds peut employer pour chaque Sous-Fonds, les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture, tel que déterminé dans les Spécifications des Sous-Fonds.

Art. 20. Conflit d'Intérêts.

20.1. Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeur de l'Associé Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit administrateur, associé, dirigeant ou employé dans cette autre société ou entreprise. Un administrateur de l'Associé Commandité qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, à raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

20.2. Au cas où un administrateur de l'Associé Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, cet administrateur devra en informer l'Associé Commandité et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra en être informée.

20.3. Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Associé Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

Art. 21. Indemnisation.

21.1. Le Fonds doit indemniser tout membre du conseil de gérance de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité, le(s) conseiller(s) en investissement, le(s) gestionnaire(s), la banque dépositaire, l'agent d'administration, l'agent de tenue du registre et de transfert et leurs affiliés, aussi bien que tout préposé et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs contre les dépenses raisonnables encourues par eux en relation avec une action, un procès ou une procédure dont ils peuvent devenir partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil de gérance de l'Associé Commandité, l'Associé Commandité, le(s) conseiller(s) en investissement, le(s) gestionnaire(s) en investissement, la banque dépositaire, l'agent d'administration, l'agent de tenue du registre et de transfert et leur affilié ou préposé, ou, à sa demande, être ou d'avoir été membre de toute autre entité dans laquelle le Fonds ou un Sous-Fonds est un investisseur ou créancier et de laquelle ils ne sont pas en droit d'être indemnisés, excepté en ce qui concerne ce pour quoi ils peuvent être finalement déclarés responsable en raison d'une faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave; dans le cadre d'une transaction, une indemnisation peut uniquement être donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis une telle faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave.

21.2. L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé Commandité ou membre du conseil de gérance de ce dernier en conformité avec cet Article pourront être avancées au dirigeant indemnisé, sous réserve que cette personne remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi avec la diligence nécessaire pour pouvoir prétendre à l'indemnisation.

21.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Titre V. Assemblées générales

Art. 22. Pouvoirs et Droits de vote.

22.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

22.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale. Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et les droits de vote attachés à ces fractions d'Actions seront en proportion de cette fraction.

Art. 23. Convocation et Participation.

23.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le premier vendredi du mois de mai à 11h00 (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 2012, sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, auquel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

23.2. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais et la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales du Fonds sauf disposition contraire des présents Statuts.

23.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation écrite de l'Associé Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Associé Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

23.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

23.5. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

23.6. Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

23.7. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

23.8. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

Art. 24. Quorum et Règles de majorité.

24.1. Sauf disposition contraire dans la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

24.2. L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que l'Associé Commandité détient un droit de véto.

24.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Associé Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de véto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

24.4. La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

Art. 25. Bureau et Procès-verbal.

25.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

25.2. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

Art. 26. Assemblées Générales des Sous-Fonds.

26.1. L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s) afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Sous-Fonds.

26.2. Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Sous-Fonds spécifique(s).

Titre VI. Comptes - Distributions

Art. 27. Exercice social et Comptes.

27.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

27.2. Chaque année, l'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

27.3. Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 28. Devise de référence.

28.1. Le Fonds préparera des comptes consolidés en euro. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas dénommés en euro, convertis en euro et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Sous-Fonds.

Art. 29. Réviseur d'Entreprises.

29.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

29.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 30. Distributions.

30.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles fixées par le Mémoire de Placement Privé et, plus particulièrement par chacune des Spécifications des Sous-Fonds.

30.2. L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Mémoire de Placement Privé et plus particulièrement des Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

30.3. Les distributions seront payées en euro ou dans la devise de référence d'un Sous-Fonds en temps et au lieu que l'Associé Commandité désignera de temps à autre.

30.4. Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que la VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par la Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.3 ci-dessus.

Titre VII. Dissolution - Liquidation**Art. 31. Terme, Liquidation et Fusion de Sous-Fonds.**

31.1. Les Sous-Fonds peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Mémoire de Placement Privé ainsi que dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent. Lorsqu'un Sous-Fonds est créé pour une période fixe, il prendra fin automatiquement à la date d'échéance prévue dans les Spécifications du Sous-Fonds pertinent.

31.2. L'Associé Commandité peut aussi décider de liquider un Sous-Fonds si les actifs nets de ce Sous-Fonds ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Sous-Fonds peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Sous-Fonds justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires se verront notifier par le Fonds de toute décision de liquider le Sous-Fonds concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables aux opérations de liquidation.

31.3. Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, l'Associé Commandité peut décider de mettre fin à un Sous-Fonds et d'apporter ses actifs à un autre Sous-Fonds existant ou nouveau, ou à un autre véhicule de placement collectif. L'Associé Commandité peut organiser la fusion de deux ou plusieurs Sous-Fonds s'il est d'avis que cela est dans l'intérêt des Actionnaires des Sous-Fonds concernés. Les Actionnaires affectés par cette mesure se verront notifier une telle décision et les informations relatives au nouveau Sous-Fonds. Les notifications seront faites au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires de demander à ce que leurs Actions soient rachetées, sans frais ni coûts, avant que la fusion ne soit réalisée.

31.4. Lorsque les actifs vont être apportés à un autre véhicule de placement collectif, la fusion ne liera que les Actionnaires du Sous-Fonds concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l'Associé Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou lorsque l'Associé Commandité est d'avis que la décision doit être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds sera prise par l'Assemblée Générale du Sous-Fonds concerné et non par l'Associé Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Sous-Fonds sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par approbation des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Sous-Fonds afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant que la liquidation ou la fusion du Sous-Fonds n'ait lieu.

31.5. Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Sous-Fonds est prise, l'émission d'Actions de ce Sous-Fonds est interdite et sera considérée comme nulle.

31.6. Chaque Sous-Fonds peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Sous-Fonds. La dissolution du dernier Sous-Fonds entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

Art. 32. Dissolution et Liquidation du Fonds.

32.1. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Sous-Fonds existant.

32.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Com-

mandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

32.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

32.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 32.2 ou 32.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

32.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

Art. 33. Boni de Liquidation.

33.1. Le boni de liquidation net correspondant à chaque Sous-Fonds sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires du Sous-Fonds concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de chaque Sous-Fonds décrit à l'article 29 ci-dessus.

33.2. Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en œuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Art. 34. Consolidation/Division d'Action.

34.1. L'Associé Commandité peut consolider les Actions de différentes Classes à l'intérieur d'un Sous-Fonds ou diviser les Actions d'un Sous-Fonds en deux ou plusieurs Classes. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Sous-Fonds concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre VIII. Général

Art. 35. Modifications des Statuts.

35.1. Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 36. Loi Applicable.

36.1. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions suivantes du Fonds:

| | |
|--|------------------------|
| 1) Zephyrus S.à r.l. | 1 Action de Commandité |
| 2) Zephyrus S.à r.l. | 1 Action Ordinaire |
| 3) Sestante Capital Partners S.A. | 29 Actions Ordinaires |
| Total: | 31 Actions |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000) est dès à présent à la libre disposition du

Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros (€ 2.500,-).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

126504

Résolution unique

Le siège social du Fonds est établi au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT le présent acte notarial a été établi à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: J. TERBLANCHE, C. BOYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2010. LAC/2010/49009. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149235/1242.

(100171695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Arc Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.923.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143795/10.

(100165714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Astromega Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.654.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143798/10.

(100164915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Avancio Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.378.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143800/9.

(100164917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Multioptique Ltd International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.010.

Auszug aus der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 11. Oktober 2010

Der Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Marc HILGER, berufsansässig in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg (Luxembourg) wird angenommen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Herr Ralph BOURGNON, geboren am 23.06.1975 in Basel (Schweiz), berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg ernannt.

Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der Gesellschafterversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur Gesellschafterversammlung welche über das Jahr 2015 befindet verlängert:

- Herr Romain Bontemps, Wirtschaftsprüfer, geboren am 27.12.1960 in Dudelange (Luxembourg), berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg
- Herr Ronald Weber, Wirtschaftsprüfer, geboren am 02.08.1953 in Maastricht (Niederlande), berufsansässig in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg
- Herr Ralph Werner Glatt, geboren am 30.09.1952 in Genf (Schweiz), wohnhaft in Heartstanes, Tweedsmuir, Biggar, ML 12 6QN Lanarkshire, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Oktober 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010144052/25.

(100165578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Avrofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3670 Kayl, 53, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 122.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143801/9.

(100165115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Axe Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.816.

L'an deux mille dix.

le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXE MEDICAL S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.816 (NIN 2008 2231 308),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2905 du 5 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile CAMODECA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le bureau étant ainsi constitué Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société AXE MEDICAL S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1515831, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame la Présidente lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. YANDE, C. CAMODECA, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 octobre 2010. Relation: ECH/2010/1548. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143802/52.

(100165053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Azure Investments Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.857.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010143809/11.

(100165661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Azure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.870.

comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010143810/11.

(100165662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Azure Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 139.971.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010143811/11.

(100165663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Barthstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.669.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.007.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- ING REEOF Germany S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,

- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143812/16.

(100165040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Bockenheimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.855.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- ING REEOF Germany S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,

- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143813/16.

(100165038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Banyal Aragorn Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.341.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143816/9.

(100165495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Beryllium Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.388.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143818/9.

(100165701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Blue Elfiam S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.385.

Par la présente, la Fiduciaire Fernand Sassel & Cie SA, en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société BLUE ELFIAM S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous la référence B 69385

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Fiduciaire Fernand SASSIEL & Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010143820/13.

(100165367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

BTampon Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 153.731.

Extrait du Procès-Verbal

d'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/08/2010

Le 13 août 2010 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

Les actionnaires ont décidé unanimement d'accepter la nomination pour une durée de 6 ans en qualité d'administrateur de la Société de:

Monsieur Didier AMIET, né le 30 janvier 1945 à Fleurier (Suisse), avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

La nomination de ce nouvel administrateur prend effet immédiatement.

Fait à Capellen.

Certifié conforme

Référence de publication: 2010143822/17.

(100164912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

BTS Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 131.329.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143823/10.

(100165716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Elth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 13.976.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2010

- L'assemblée a pris note du décès de Monsieur Carlo Bianco et décide d'élire au poste vacant d'administrateur, Monsieur Davide Bianco, né le 06 août 1980 à Turin (Italie) et domicilié à CH-6900 Lugano, Via G. Stabile, 16 (Suisse). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143894/14.

(100165446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**WRS s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bureau Schmit Nelly S.à r.l.)**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.056.

L'an deux mil dix, le six octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Madame Sylvie REGNIER, née à Molsheim, France, le 22 novembre 1959, demeurant à L-1464 Luxembourg, 11, rue F.W. Engelhardt, et

Madame Nelly SCHMIT, née le 23 mai 1949 à Luxembourg, demeurant à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale,

Agissant tant en son nom que comme mandataire du troisième associé, Monsieur Steve WEILER, né le 17 avril 1982 à Luxembourg, demeurant à L-5318 Contern, 4, rue Beau-Soleil, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparantes, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Après avoir établi qu'ensemble avec leur mandant elles possèdent toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée BUREAU SCHMIT NELLY s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8365 Hagen, 48A, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 118.056,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1812 du 28 septembre 2006,

et dont les comparantes déclarent que les statuts n'ont pas encore été modifiés,

les comparantes se sont constituées au nom de leur mandant en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Associés:

Après que Madame Sylvie REGNIER a renoncé à son droit de préemption, Monsieur Steve WEILER cède et transporte 23 parts sociales à Madame Nelly SCHMIT, ici présente et qui accepte, moyennant le prix de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, soit un prix total de deux mille huit cent soixante-quinze Euros (€ 2.875,-).

Madame Nelly SCHMIT, en sa qualité de gérante de la société, accepte la présente cession qu'elle déclare lui avoir été dûment signifiée. Suite à cette cession, la souscription des parts s'établit comme suit:

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| - Monsieur Steve WEILER: | 53 parts sociales |
| - Madame Nelly SCHMIT: | 24 parts sociales |
| - Madame Sylvie REGNIER: | 23 parts sociales |
| TOTAL: | 100 parts sociales |

L'assemblée prie le notaire de profiter de la présente pour modifier auprès des services du RCSL l'adresse de l'associé Steve WEILER à L-5318 Contern, 4, rue Beau Soleil.

Dénomination:

La société prend la dénomination de WRS s.à r.l. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il a été constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WRS s.à r.l.»

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-1471 Luxembourg, 242, route d'Esch. En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée comme suit: «Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: N. SCHMIT, S. REGNIER, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 7 octobre 2010. Relation: CAP/2010/3468. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143824/53.

(100165295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

C.Gen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 137.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010143825/11.

(100165222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

C.Ports S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.469.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143826/10.

(100165245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cadenza Europe Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010143828/11.

(100164965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WATERGARDEN Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.151.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 30 juin 2010, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

| Associés | Nombre des parts sociales |
|---|---------------------------|
| Business Principle SA, avec siège social à 50 th Street, Edificio P.H. Plaza 2000 Bulding, PA Panamá | 165.643 |
| LUXURY RESORT DEVELOPMENT S.A. avec siège social à 50, Edificio P.H. Plaza 2000 Bulding, PA - Calle Cincuenta, Panamá | 1.814.857 |
| Franca Cella, résidente au 22, Via Carducci, I-20100 Milan, | 78.625 |
| Marylène Alix, résidente au 119, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, | 65.875 |

Pou mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Marco STERZI

Gérant

Référence de publication: 2010145110/22.

(100165442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Call Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.257.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143829/9.

(100165390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Calucem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.073.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°59987 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143830/10.

(100164960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

CanWest International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.717.

Les comptes annuels au 31 AOUT 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010143831/11.

(100164966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Concept International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 147.420.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143835/11.

(100164998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Carp Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 44, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.175.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement du 11 octobre 2010

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 44, Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Nabuurs
Président

Référence de publication: 2010143843/13.

(100165678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Credit Co-Invest II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.196.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 25 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143836/15.

(100165354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cynara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.477.

—
Il est porté à la connaissance de tiers que suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 30 septembre 2009, l' Associé unique Panev S.A. a transféré:

- 62 parts sociales à Madame Elena Giovannini résidant au 88, Escoles Pies, S-08017 à Barcelone;
- 63 parts sociales à Monsieur Josep Maria Font de Leon résidant au 88, Escoles Pies, S-08017 à Barcelone;

Le nouvel actionnariat s'établit donc comme suit:

- Madame Elena Giovannini détient 62 parts sociales dans Cynara Holding S.à.r.l.
- Monsieur Josep Maria Font de Leon détient 63 parts sociales dans Cynara Holding S.à.r.l.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143838/17.

(100164957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

WATERGARDEN Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.151.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 07 octobre 2010, l'actionnariat de la société est désormais composé comme suit:

| Associés | Nombre des parts sociales |
|---|---------------------------|
| Business Principle SA, avec siège social à 50 th Street, Edificio P.H. Plaza 2000 Bulding, PA Panamá | 176.375 |
| LUXURY RESORT DEVELOPMENT S.A. avec siège social à 50, Edificio P.H. Plaza 2000 Bulding, PA - Calle Cincuenta, Panamá | 1.804.125 |
| Franca Cella, résidente au 22, Via Carducci, I-20100 Milan, | 78.625 |
| Marylène Alix, résidente au 119, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, | 65.875 |

Pou mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Marco STERZI

Gérant

Référence de publication: 2010145111/22.

(100165445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Camper & Nicholsons International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 38.428.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 octobre 2010.

Suite à la démission de Monsieur Steve CHOKRON de son mandat d'administrateur, il a été décidé de coopter avec effet immédiat, Monsieur Eric de SAINTDO, directeur général, demeurant Palais Napoléon, 105 avenue des Frères Rouston, F-06200 Golfe Juan, pour terminer son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle 2014 statuant sur les comptes annuels au 30.09.2013.

Cette résolution sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010143840/15.

(100165313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

BlueBay Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.445.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 26 octobre 2010, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable "BlueBay Funds Management Company S.A." ont pris les résolutions suivantes:

- réélection des membres du conseil d'administration de la société "BlueBay Funds Management Company S.A.". Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

* Claude Niedner

* Robert Raymond

* Nicholas Williams

* Henry Kelly

* James Jordan Heyworth Kitson;

- renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, en leur fonction de commissaire aux comptes de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010145578/22.

(100166189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Canal Europe Audiovisuel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.007.

—
Le siège social de la société anonyme Canal Europe Audiovisuel S.A. en faillite, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.007 sis au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Morales

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010143841/12.

(100165672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Renaissance 1849 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 148.614.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue de manière extraordinaire le 4 octobre 2010

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale, accepte les démissions avec effet immédiat en qualité d'Administrateurs de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX SA., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en qualité de nouveaux Administrateurs de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur Patrice Pfistner, né le 9 septembre 1958, à Caen, France, demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur John Mertens de Wilmars, né le 26 septembre 1969, à Ukkel, Belgique, demeurant professionnellement au 131, Avenue Frans Courtens, B-1030 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Luciano Dal Zotto, né le 23 février 1961, à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat à la fonction de Réviseur d'Entreprise Agréé la société PKF ABAX Audit, société anonyme, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 142.867.

Les mandats des Administrateurs ainsi que celui du Réviseur d'Entreprise Agréé prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 11 A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5, Rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

RENAISSANCE 1849 S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010145460/42.

(100166963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Canalelec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.560.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANALELEC INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010143842/11.

(100165713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cascadal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.808.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143844/9.

(100165634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Centex Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.214.

Un rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, suite au premier dépôt n°L100150480 du 5.10.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CENTEX IMMO SA

Signature

Référence de publication: 2010143845/13.

(100165081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

LeverageSource S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.624.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 octobre 2010

L'Associé unique de la société accepte les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants B de la Société avec effet au 22 octobre 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveaux gérants B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Hampshire, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

A Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010144336/21.

(100165750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Chapiteau 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143846/9.

(100164950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Tiotu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.978.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 novembre 2010

L'assemblée prend acte de et accepte les démissions de Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et de Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur et Président du Conseil d'Administration, Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Giorgio BLANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010145526/27.

(100166763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Chester & Jones S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 120.602.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010143848/11.

(100164962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cinq Pinede. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 117.576.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143849/9.

(100164934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cobelfret Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 55.583.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Adriaens / F. Bracke
Directeur / Administrateur

Référence de publication: 2010143850/11.

(100165682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

PGF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire prises à Luxembourg le 28 octobre 2010

En date du 28 octobre 2010, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a nommé Madame Susanna MORRISS, directrice de société, née le 26 janvier 1964, à Aylsham, Angleterre, demeurant à 4 Orestes Mews. London NW6 1A, comme Administrateur de la Société.

Son mandat est effectif depuis le 9 septembre 2010 et durera jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il en résulte qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le conseil des administrateurs se compose comme suit:

1. M. François BROUXEL, Administrateur,
2. M. Pierre METZLER, Administrateur,
3. M. Peter O'GRADY WALSH, Administrateur,
4. M. Robert HASSETT, Administrateur,
5. M. Mark CRADER, Administrateur et Président du Conseil d'administration,
6. M. Robert PAGE, Administrateur,
7. Mme Susanna MORRISS, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010144395/23.

(100166015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Cobelfret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 55.803.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010143851/11.

(100165683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Cobfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.685.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010143852/11.

(100165684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

COF II (A) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.353.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 25 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143853/15.

(100165350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Poseidon JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.535.

—
Par résolutions signées en date du 16 septembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Non renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Oussama Daher, avec adresse professionnelle au 71-72, Oakley Street, SW3 5HF Londres, Royaume-Uni
- Christopher Finn, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Chailly, 1012 Lausanne, Suisse
- Robert Konigsberg, avec adresse professionnelle au 7602, Brittany Parc Ct. Falls Church, VA 22043, Etats-Unis

2. nomination de CEREP Management S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144076/17.

(100165032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

COF II (A) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.352.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 25 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L -1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143855/15.

(100165351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

COF II (B) (Lux) Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.350.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 25 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143857/15.

(100165352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

COF II (B) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.351.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 25 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010143859/15.

(100165353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Farandale Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.554.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143916/9.

(100164952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Conquest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 88.991.

—
Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30.10.2009.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010143862/12.

(100165512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Fashion Nails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg B 156.430.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Sara MUACHO RODRIGUES, étudiante, née le 24 août 1984 à Luxembourg, demeurant à L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz, ici représentée par la société EHORAN KAN S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 261, Route de Longwy, numéro RCS B 78554, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 14 octobre 2010, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son représentant, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") sous la dénomination «FASHION NAILS S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger l'achat et la vente, l'import et l'export de produits de beauté et autres accessoires similaires, ainsi que d'articles de maroquinerie, sans intervention dans la production des produits commercialisés.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour son propre compte.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières (SOPARFI).» La Société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes les mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

La Société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés, qui désignent ses/ leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondé(s) de pouvoir.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Pour engager valablement la Société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 13. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- Le solde restant à la libre disposition de l'associé unique qui pourra décider de le distribuer, de le mettre en réserve ou de le reporter à nouveau.

Art. 14. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Mademoiselle Sara MUACHO RODRIGUES, préqualifiée, a déclaré souscrire toutes les parts et les a été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Déclaration

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à approximativement 1.000.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Cyrille René SETOCA MUACHO, commerçant, né le 15 novembre 1971 à Dudelange, demeurant à 40, route de Burange, L-3429 Dudelange, lequel pourra engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-3524 Dudelange, 68, rue Norbert Metz.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. KARP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46956. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147164/96.

(100169363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Conquest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 88.991.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29.10.2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010143863/12.

(100165604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Ernst August Carree II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 642.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.064.

Il est porté à la connaissance de tiers que

- ING REEOF Germany S.à r.l., actionnaire de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010,

- IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., gérant de la société émarginée, a transféré son siège social du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143885/16.

(100165084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Colonnade Holdco N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.915.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of October,

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the following shareholders of Colonnade HoldCo N° 10 S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 10 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 809 of 8 May 2007, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 124.915 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

1) BARCLAYS INDUSTRIAL INVESTMENTS LIMITED, a limited partnership under the laws of England with registered office at 1 Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, registered under number 1444637; ("BII")

2) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «A», a limited partnership under the laws of England with registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP 10190; ("BPE A")

3) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «B», a limited partnership under the laws of England with registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP 10191; ("BPE B")

4) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «C», a limited partnership under the laws of England with registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP10192; ("BPE C")

5) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «D», a limited partnership under the laws of England with registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP10193; ("BPE D")

6) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «E», a limited partnership under the laws of England with registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP10194; ("BPE E")

7) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLPT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership under the laws of England with registered office at 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, registered under number LP5691; ("BPR PLP")

8) BPE EUROPEAN PARTNER II LP, a limited partnership under the laws of Scotland with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, Scotland, registered under number SL5413; ("BPE EP II")

9) EUROVENT II, a «société civile à capital variable» with registered office at 73, avenue des Champs Elysees, F-75008 Paris, France, registered with the Register of Trade and Companies of Paris under number D 482 287 463; ("EUROVENT II")

Hereby defined as "Shareholders"

all nine here represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of nine proxies given under private seal.

The Meeting was opened by Ms. Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mr Jérôme Adam, salarié, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Louisa Silcox, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following

I) The resolutions are to be taken on the basis of the following agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of two hundred and nineteen thousand nine hundred and twenty euros (EUR 219,920.-) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to an amount of two hundred and fifty thousand nine hundred and twenty euros (EUR 250,920.-), divided into twenty-five thousand and ninety-two (25,092) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

2. To acknowledge the conclusions of the Luxembourg approved statutory auditor's report drafted in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") regarding the contribution in kind by the Company's shareholders of a definite, due and payable receivable amounting to two hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy euros and thirty-six cents (EUR 219,970.36) to the Company.

3. To issue twenty-one thousand nine hundred and ninety-two (21,992) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and to accept the subscription of said shares by the Company's shareholders as listed below further to the contemplated capital increase, and the full payment of the nominal value of said shares plus a share premium of an amount of fifty euros and thirty-six cents (EUR 50.36), by a contribution in kind consisting of a portion of a definite, due and payable receivable in favour of the Company's shareholders against the Company and amounting to two hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy euros and thirty-six cents (EUR 219,970.36).

4. To amend article 3 of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2.

5. Delegation of powers.

6. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed *ne varietur* by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shareholders, representing the total capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The shareholders unanimously waive all convening formalities and declare to have been duly informed about the agenda before this Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

IV) In accordance with the law of the 12th November 2004, as amended, the duly represented appearing parties, declare that the Shareholders are the beneficial owners of the Company and further declare that neither does the contribution in cash to be used to increase the Company's share capital result from, nor will the Company be linked to or in any way involved in money laundering or terrorist financing as referred to in EU Directive 2005/60/EC of 26 October 2005 on the prevention of the use of the financial system for the purpose of money laundering and terrorist financing, as well as in any other applicable legislation of the European Union or the Grand Duchy of Luxembourg.

V) After deliberation, the Meeting then adopted, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and nineteen thousand nine hundred and twenty euros (EUR 219,920.-) so as to raise it from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, to an amount of two hundred and fifty thousand nine hundred and twenty euros (EUR 250,920.-), divided into twenty-five thousand and ninety-two (25,092) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each.

Second resolution

The Company's shareholders resolve to acknowledge the conclusions of the external auditor's report dated 19 October 2010, drafted in accordance with article 26-1 of the Law regarding the contribution in kind by the Company's shareholders of a definite, due and payable receivable amounting to two hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy euros and thirty-six cents (EUR 219,970.36) to the Company.

Third resolution

The Meeting resolved to issue twenty-one thousand nine hundred and ninety-two (21,992) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each and to accept the subscription of said shares by the Company's shareholders as listed below further to the contemplated capital increase, and the full payment of the nominal value of said shares and a share premium of fifty euros and thirty-six cents (EUR 50.36), by a contribution in kind consisting of a portion of a definite, due and payable receivable in favour of the Company's shareholders against the Company and amounting to two hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy euros and thirty-six cents (EUR 219,970.36).

Subscription / Payment

Thereupon, now appeared Ms. Louisa Silcox, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the shareholders, by virtue of proxy signed on 12 October 2010.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of: (1) Bill to five thousand nine hundred and ninety (5,990) new shares, (2) BPE A to seven thousand and eighty-six (7,086) new shares, (3) BPE B to three thousand five hundred eighty-three (3,583) new shares, (4) BPE C to one thousand three hundred and seven (1,307) new shares, (5) BPE D to one hundred and thirty-two (132) new shares, (6) BPE E to four hundred and ninety-six (496) new shares, (7) BPR PLP to three thousand two hundred and ninety-nine (3,299) new shares, (8) BPE EP II to seventy-six (76) new shares, (9) EUROVENT II to twenty-three (23) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, and to make payment in full for all such new shares and a share premium of fifty euros and thirty-six cents (EUR 50.36) by a contribution in kind consisting of a portion of a definite, due and payable receivable in favour of the Company's shareholders against the Company amounting to two hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy euros and thirty-six cents (EUR 219,970.36) (the "Contribution in Kind").

The shareholders, acting through their duly appointed attorney-in-fact, declared that there exists no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that it is a definite, payable and determined receivable of the Company's shareholders against the Company. The shareholders, acting through their duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waive, release and discharge the Company from all its obligations and liabilities in respect of the receivable so contributed.

The Company's shareholders, acting through their duly appointed attorney-in-fact, further declare that the value of the Contribution in Kind has been certified at two hundred and nineteen thousand nine hundred and seventy euros and thirty-six cents (EUR 219,970.36) in a valuation report of Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., with professional address at 17, rue des Jardiniers, B.P 2650, L-1026 Luxembourg, acting as a Luxembourg approved statutory auditor in accordance with article 26-1 of the Law and acknowledged by the Company, which conclusions states: "we have no observation to mention on the value of the contribution in kind amounting to EUR 219 970,36".

A copy of the Luxembourg approved statutory auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purposes of registration. Proof of the rights of the Company's shareholders under the aforementioned Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolved to amend article 3 of the Company's articles of incorporation to reflect which shall forthwith read as follows:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand nine hundred and twenty euros (EUR 250,920.-), divided into twenty-five thousand and ninety-two (25,092) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each."

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (1.700.-EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states herewith, that on request of the shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individuals, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivantes (l'"Assemblée") de Colonnade HoldCo N°10 S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Jean Seckler, notaire résident à Junglinster, le 10 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 809 du 8 mai 2007, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124. 915 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

1) BARCLAYS INDUSTRIAL INVESTMENTS LIMITED, un "limited partnership" consitué selon les lois de l'Angleterre ayant son siège social à 1 Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP, enregistré sous le numéro 1444637; ("BII")

2) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «A», un "limited partnership" consitué selon les lois de l'Angleterre ayant son siège social à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, enregistré sous le numéro LP 10190; ("BPE A")

3) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «B», un "limited partnership" consitué selon les lois de l'Angleterre ayant son siège social à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, enregistré sous le numéro LP 10191; ("BPE B")

4) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «C», un "limited partnership" consitué selon les lois de l'Angleterre ayant son siège social à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, enregistré sous le numéro LP10192; ("BPE C")

5) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «D», un "limited partnership" consitué selon les lois de l'Angleterre ayant son siège social à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, enregistré sous le numéro LP10193; ("BPE D")

6) BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND II «E», un "limited partnership" consitué selon les lois de l'Angleterre ayant son siège social à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, enregistré sous le numéro LP10194; ("BPE E")

7) BARCLAYS PRIVATE EQUITY PVLP LIMITED PARTNERSHIP, un "limited partnership" consitué selon les lois de l'Angleterre ayant son siège social à 5 The North Colonnade, Canary Wharf, London E14 4BB, United Kingdom, enregistré sous le numéro LP5691; ("BPR PLP")

8) BPE EUROPEAN PARTNER II LP, un "limited partnership" consitué selon les lois de l'Ecosse ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, Scotland, enregistré sous le numéro SL5413; ("BPE EP II")

9) EUROVENT II, une «société civile à capital variable» ayant son siège social au 73, avenue des Champs Elysees, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro D 482 287 463; ("EUROVENT II")

Dénommés par la présente les "Actionnaires"

Tous étant représentés par Mme. Louisa Silcox, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de neuf procurations données sous seing privé.

L'Assemblée a été ouverte par Mme. Louisa Silcox, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de président de l'Assemblée.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Mr Jérôme Adam, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élit aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée, Mme. Louisa Silcox, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvé par l'Assemblée.

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille neuf cent vingt euros (EUR 219.920.-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois mille cent (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un montant de deux cent cinquante mille neuf cent vingt euros (EUR 250.920.-), divisé en vingt-cinq mille quatre-vingt-dix-douze actions (25.092) avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Approbation des conclusions du rapport du commissaire aux comptes élaboré conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") concernant l'apport en nature des actionnaires de la Société d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et trente-six cents (EUR 219.970,36) à la Société.

3. Emission de vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-douze (21.992) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et acceptation de la souscription de ces dites actions par les actionnaires de la Société telles que définies ci-dessous et le paiement intégral de la valeur nominale des dites actions et d'une prime d'émission d'un

montant de cinquante euros et trente-six cents (EUR 50,36) par un apport en nature se composant d'une partie d'une créance certaine, due et exigible des actionnaires de la Société à l'encontre de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et trente-six cents (EUR 219.970,36).

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) et 2).

5. Délégation des pouvoirs.

6. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau de l'Assemblée, les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée, le mandataire en question et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Il ressort de ladite liste de présence que tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital de la Société, sont présents ou représentés à l'Assemblée. Les actionnaires, à l'unanimité, renoncent à toutes les formalités de convocation et déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

IV) En application de la loi du 12 novembre 2004 telle que modifiée, la partie comparante déclare que l'Associé Unique est le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

V) Après délibération, l'Assemblée a ensuite adopté, chaque fois unanimement, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille neuf cent vingt euros (EUR 219.920.-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois mille cent (3.100) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, à un montant de deux cent cinquante mille neuf cent vingt euros (EUR 250.920.-), divisé en vingt-cinq mille quatre-vingt-dix-deux actions (25.092) avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société décident d'approuver les conclusions du rapport du commissaire aux comptes en date du 19 octobre 2010 élaboré conformément à l'article 26-1 de la Loi concernant l'apport en nature des actionnaires de la Société d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et trente-six cents (EUR 219.970,36) à la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'émettre vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-douze (21.992) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et d'accepter la souscription des dites actions par les actionnaires de la Société telles que définies ci-dessous et le paiement intégral de la valeur nominale des dites actions et d'une prime d'émission d'un montant de cinquante euros et trente-six cents (EUR 50,36) par un apport en nature se composant d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible des actionnaires de la Société à l'encontre de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et trente-six cents (EUR 219.970,36).

Souscriptions / Paiement

Ensuite, a comparu Mme. Louisa Silcox, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé des actionnaires en vertu d'une procuration donnée le 12 octobre 2010.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte: (1) BII pour cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix (5.990) nouvelles actions, (2) BPE A pour sept mille quatre-vingt-six (7.086) nouvelles actions, (3) BPE B pour trois mille cinq cent quatre-vingt-trois (3.583) nouvelles actions, (4) BPE C pour mille trois cent sept (1.307) nouvelles actions, (5) BPE D pour cent trente deux (132) nouvelles actions, (6) BPE E pour quatre cents quatre-vingt-seize (496) nouvelles actions, (7) BPR PLP trois mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (3.299) nouvelles actions, (8) BPE EP II pour soixante-seize (76) nouvelles actions, (9) EUROVENT II pour vingt-trois (23) nouvelles actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, et de libérer intégralement ces nouvelles actions et une prime d'émission de cinquante euros et trente-six cents (EUR 50,36) par un apport en nature consistant en une partie d'une créance certaine, liquide et exigible des actionnaires de la Société à l'encontre de la Société d'un montant de deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et trente-six cents (EUR 219.970,36) ("Apport en Nature").

Les actionnaires, agissant par l'intermédiaire de leur mandataire dûment désigné, ont déclaré qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de l'Apport en Nature et qu'il s'agit d'une créance certaine, exigible et déterminée des actionnaires de la Société à l'encontre de la Société. Les actionnaires, agissant par l'intermédiaire de leur mandataire dûment désigné, en outre, libère et décharge irrévocablement et sans conditions la Société de toutes ses obligations et responsabilités en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

Les actionnaires, agissant par l'intermédiaire de leur mandataire dûment désigné, en outre, ont déclaré que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à deux cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix euros et trente-six cents (EUR 219.970,36) dans un rapport d'évaluation du Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., avec adresse au 17, rue des Jardiniers, 17, rue des Jardiniers, B.P 2650, L1026 Luxembourg, agissant en qualité de commissaire aux comptes conformément à l'article 26-1 de la Loi et approuvé par la Société, dont les conclusions énoncent: "nous n'avons aucune observation à faire quant à la valeur de l'apport en nature d'une valeur de EUR 219.970,36 "

Une copie du rapport du commissaire aux comptes, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire doit être annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. La preuve des droits des actionnaires de la Société pour l'Apport en nature susmentionné a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 3 des statuts d'incorporation de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille neuf cent vingt euros (EUR 250.920.-) divisé en vingt cinq mille quatre-vingt douze action avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille sept cents euros (1.700.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux individus comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états civils et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46440. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144245/296.

(100165778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Euro V (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.168.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 25 octobre 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010143887/15.

(100165355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

ECC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.778.

Par résolution signée en date du 13 octobre 2010, l'associé unique a décidé de nommer Ashley Le Feuvre, avec adresse au Templar House, Don Road, JE1 2TR St Helier, Jersey, au mandat de gérant, avec effet au 29 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143889/13.

(100165028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Finhotel Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 34.195.

Conséquence de la fusion des sociétés PKF Weber & Bontemps (B 135.187) et PKF WEBER & BONTEMPS anciennement (FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS) (B 80.537)

En date du 24 décembre 2008 le commissaire PKF Weber & Bontemps, R.C.S. n° B 135.187 ayant son siège social au 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg remplace la société PKF WEBER & BONTEMPS (anciennement FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS), R.C.S. B 80.537 ayant son siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 novembre 2008 renouvellement des mandats suivants:

L'Assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats des administrateurs, et du commissaire de la façon suivante:

Les mandats d'administrateur de:

M. Marcel Goeres, demeurant à 111, av. du X Septembre L-2551 Luxembourg

M. Jerry Maes, demeurant à 14, rue de la Ré, B-6721 Anlier

M. Guy Goeres, demeurant à 5, rue Spierzelt L-8063 Bertrange

Ces mandats sont reconduits du 6 décembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Le mandat du commissaire de:

PKF Weber & Bontemps S.à r.l., ayant son siège social à 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg

Son mandat sera reconduit du 6 décembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010145282/26.

(100166815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Starwood GT Licensing Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.307.

Par résolutions signées en date du 5 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010

2. nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010144110/15.

(100164905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.
